

Клелесси Россия

et...

色 色

勒 什

饿 伊

马 娜

饿 饿

丝

丝

伊

Il faudra vous y faire... ou prendre des cours accélérés dans le cadre du DIF (évidemment...) ! : **Clemessy Russie et Clemessy Chine sont les nouveaux venus.**

Clemessy Russie sera implantée dans un premier temps à Samara, non loin de l'usine Lada rachetée par Renault-Nissan. Le marché automobile russe (2,5 millions de véhicules neufs) est le 6^{ème} du monde. Ford, PSA, Général Motors sont également implantés en Russie.

Projets 2013 détectés : 16 000 K€. Pour cela, un technico-commercial est embauché. C'est un français établi en Russie et qui connaît très bien les spécificités administratives et culturelles du pays.

Création de la filiale au 1^{er} février 2013. Elle sera rattachée à « Ouest Atlantique » et elle sera tournée bien sûr vers l'offre automobile

Clemessy Chine sera implantée à Shangai. La production automobile chinoise représente environ 17 millions de véhicules en 2012. C'est le premier marché mondial depuis 2010. Projets 2013 détectés : 20 000 K€. La filiale devrait faciliter la relation commerciale et la gestion de projet. Elle devra aussi conquérir de nouveaux clients tels que Général



Motors ou Volkswagen. C'est un responsable du bureau d'études de Clemessy Bihorel qui assurera le relais. La filiale qui sera créée en mars 2013, sera rattachée à « Maine Normandie ». Elle aussi sera tournée vers le marché automobile.

Sinon, quelques chiffres du Groupe (à fin novembre) :

- ✓ Entrées de commande : 670,999 M€ et 82,135 M€ de marge
(en 2011 : 642 M€ et 72 M€ de marge)
- ✓ Production : 604,186 M€ et 73,92 M€ de marge
(en 2011 : 567 M€ et 65 M€ de marge)
- ✓ ROP (résultat opérationnel) : 21,667 M€ qui se décompose en :
 - . 18,356 M€ pour la SA
 - . 3,3 M€ pour les filiales.

Un mot sur le PERCO (Plan Epargne Retraite Complémentaire) :

Une réunion d'information s'est tenue la semaine dernière. Comme son nom l'indique, c'est un plan d'épargne qui sera disponible soit en rente viagère, soit en capital au moment du départ à la retraite. Le capital peut être perçu avant en cas :

- d'acquisition d'une résidence principale ou de sa remise en état suite à une catastrophe naturelle
- d'invalidité 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie du salarié, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire pacsé,
- du décès du salarié, de son conjoint ou de son partenaire pacsé,
- du surendettement du salarié,
- de l'expiration des droits à l'assurance chômage de l'ex. salarié.

Comment alimenter le PERCO :

- par des versements volontaires (au maxi $\frac{1}{4}$ de la rémunération annuelle brute)
- par l'intéressement (au maxi $\frac{1}{2}$ du plafond de la Sécu. soit environ 18186 € en 2012)
- par la participation (au maxi $\frac{3}{4}$ du plafond de la Sécu. soit environ 27279 € en 2012)
- par le CET (maximum 10 jours/année civile) ou par des jours de repos (5 jours/année civile).

Intérêt pour le salarié ?... Bof ! Le capital est net d'impôt (si on ne compte pas les prélèvements sociaux soit 15,5 % à ce jour). Quant à la rente, elle est imposable à hauteur de 40 % si elle est versée à 60 ans et à hauteur de 30 % si elle est versée à 70 ans.

Et naturellement, l'entreprise n'abondera pas ! A vous de faire le calcul mais pour l'UNSA, nous n'y voyons aucun intérêt !

Libres ensemble !